



**HAL**  
open science

# Pratiquer la musique en prison : en position identitaire et expérience de réinsertion

Andrieu Michaël

► **To cite this version:**

Andrieu Michaël. Pratiquer la musique en prison : en position identitaire et expérience de réinsertion. Christophe d'Alessandro and Achille Davy-Rigaux and Christophe Pirenne and Solène Bellanger and Sylvie Pébrier and Julie Rosenkranz and Florence Roy and Mickaël Robert-Gonçalves (dir.). Recherches en musique Actes des Rencontres nationales sur les recherches en musique, Collegium Musicæ de l'Alliance Sorbonne Université, pp.235-241, 2023, Collection MusiqueS & Interdisciplinarité, 10.25836/rnrm.2020.28 . hal-04226022

**HAL Id: hal-04226022**

**<https://hal.science/hal-04226022>**

Submitted on 4 Oct 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

14

# Pratiquer la musique en prison : entre position identitaire et expérience de réinsertion

**Michaël Andrieu**

Pôle Sup 93 – CFMI

DOI → <https://doi.org/10.25836/rnrm.2020.28>

Depuis nos premières recherches sur la pratique musicale en milieu carcéral en 1997, les ateliers de pratiques musicales en détention se sont multipliés. Textes et décrets les ont encadrés, quelques journaux s'y sont intéressés et, peu à peu, la notion de simple occupation des détenus a laissé la place à l'idée de socialisation par la pratique artistique (Andrieu, 2005). À côté de ces ateliers de pratique existe une programmation artistique contribuant à la diffusion d'esthétiques musicales diversifiées dans les lieux de détention.

Cette recherche montre que la pratique musicale collective, par ce qu'elle met en œuvre, permet au détenu à la fois de prendre une place singulière au sein de la détention, mais aussi de vivre une pratique non verbale où l'écoute et la co-construction artistique offrent une expérience de socialisation nécessaire à sa réinsertion.

Ce texte se présente comme une synthèse de plusieurs axes de recherches relatifs aux liens musique-prison, que nous avons menés (Andrieu, 2005 ; 2006 ; 2011). Ainsi, nous fondons nos propos sur un ensemble théorique reliant la musicologie et la sociologie de la culture, un corpus d'observations de pratiques musicales en détention, un ensemble d'entretiens réalisés aussi bien avec des détenus pratiquant la musique en détention qu'avec des intervenants musiciens, des coordinateurs culturels ou des personnels d'encadrement. Mais, en complément des sources musicologiques et de terrain, nous n'hésitons pas à nous référer à notre activité d'intervenant artistique : nous intervenons depuis 1998 en milieu carcéral pour proposer des ateliers de pratiques musicales (à Fresnes, Condé-sur-Sarthe, Le Havre, Argentan, Fleury-Mérogis, la Santé...).

## CONTEXTE

La prison est plurielle. En 2020, la France comptait 187 établissements pénitentiaires (ministère de la Justice, 2020) : les maisons d'arrêt, qui reçoivent les prévenus et les détenus dont la peine n'excède pas deux ans ; les centres de détention où sont enfermés les détenus dont la peine excède deux ans mais dont la réinsertion est possible ; les maisons centrales qui retiennent les individus jugés plus dangereux... Il faut aussi citer les centres de semi-liberté, les établissements pour mineurs et l'hôpital pénitentiaire de Fresnes. Ainsi, ce sont 187 règlements intérieurs différents qui régissent des établissements parfois difficilement comparables, ne serait-ce que par leurs bâtis. Au sein d'un établissement interviennent une multitude d'acteurs : les détenus (dont la surpopulation en maison d'arrêt impose des modes de fonctionnement spécifiques), le personnel de surveillance, le personnel administratif, les membres du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ayant pour mission d'œuvrer à

la réinsertion. Dès lors, schématiser le quotidien d'une détention en imaginant d'un côté les détenus en cellules et de l'autre les surveillants dans les couloirs est très loin de la réalité : beaucoup de détenus travaillent, certains poursuivent leurs études, tandis que tous peuvent profiter des programmes sportifs et culturels, dont la fréquentation de la bibliothèque qui constitue un point de rencontre important (Combessie, 2018).

L'activité musicale doit s'adapter à ces contextes très différents et prendre en considération les multiples règlementations et les jeux d'acteurs de la détention dans laquelle elle s'inscrit.

Un groupe musical composé de détenus ne peut pas fonctionner comme un groupe musical constitué à l'extérieur d'une prison. En effet, s'il est démontré que la pratique musicale collective répond à des codifications sociales plus larges que l'esthétique musicale réunissant les membres d'un même groupe (par exemple le style vestimentaire, les horaires de travail...) (Escal, 1979), il ne peut en être de même en prison. La présence d'un groupe musical unique oblige les détenus ayant des références musicales diverses à vivre une expérience artistique en commun. Cette mixité spécifique à la pratique musicale en prison aboutit à la mise en place, par chacun des membres du groupe, d'un positionnement individuel, identitaire (Andrieu, 2005 ; Rostaing, 1997). Ainsi, le groupe musical, où se côtoient des cultures différentes, est un espace au sein duquel chacun est invité à cohabiter avec l'autre pour pouvoir jouer ensemble.

## **PRATIQUER LA MUSIQUE EN PRISON, C'EST ÊTRE ACTEUR DE SA VIE CARCÉRALE**

Avant tout, participer à une activité de pratique artistique, c'est se trouver en dehors de sa cellule, sortir de l'isolement et s'astreindre à une présence régulière, même si celle-ci est décidée hiérarchiquement et dépendante d'une organisation qui n'est pas celle du détenu. Ainsi, pratiquer la musique offre à la fois une échappatoire mais aussi la construction d'un temps différent du quotidien de la cellule (Siganos, 2008). Si ces aspects temporels et spatiaux sont importants, ils sont renforcés par le lien au sonore qu'ils modifient : la prison est un univers de bruits, de sons, subis par les détenus. On entend ce qui se passe dans les cellules voisines, les couloirs ou les cours de promenade... Décider du son qu'il entend et qu'il cherche à construire permet au détenu de devenir maître d'un monde sonore. Ainsi, c'est aussi bien sur son occupation de l'espace que sur sa maîtrise du champ sonore que le détenu peut commencer à agir en s'incluant dans une activité de pratique musicale collective.

Lors de cet atelier se trouvent, dans un même espace-temps, des détenus aux origines différentes. Chacun arrive avec la « bande originale de sa vie ». Ces musiques liées à des événements marquants, aux personnes que l'on a connues, à des situations très identitaires. Faire partie d'un groupe musical où se mélangent les cultures oblige chacun à se positionner par rapport à sa propre identité artistique et sociale, tout en étant obligé de respecter celles des autres membres du groupe musical. C'est avec cette base culturelle que le détenu va prendre sa place dans le groupe, et depuis cette base qu'il va travailler le musical (Lassus, 2015). Ce lien au travail est aussi spécifique au sein des détentions : le profil de certains détenus montre une distorsion de la valeur du travail (Combessie, 2018) : échec scolaire, petits boulots, chômage... Même en prison, le travail n'est pas spécialement valorisé (ne serait-ce que par le salaire proposé). Arriver dans le cours de musique, c'est se mettre au travail : apprendre des règles, travailler pendant les nombreuses heures... cela nécessite un engagement indispensable au bon fonctionnement du groupe. Parce qu'il permet d'acquérir une satisfaction personnelle et de goûter à la notion de plaisir partagé par le jeu collectif, le travail musical revêt un aspect positif, éloigné de l'image du travail que le détenu a pu vivre antérieurement. Ainsi, le développement personnel, lié à l'amélioration du jeu musical par un travail assidu, se fait dans la dimension collective nécessaire au fonctionnement du groupe musical.

Cette implication permet au détenu d'acquérir un statut : défini en prison par son numéro d'écrou, le détenu pratiquant la musique commence à se définir par sa culture et appartient à un groupe identifié (Rostaing, 1997). Et puis il y a le concert, un moment permettant de se produire face aux autres détenus de la prison et aux invités extérieurs, en tant que musicien. Lors du concert, le détenu tend à perdre sa place d'individu incarcéré pour prendre celle de musicien, d'individu capable d'apprendre et de donner un moment de plaisir. L'émotion d'être applaudi à la fin d'un concert est parfois déroutante puisqu'elle symbolise la reconnaissance du public face à un statut de musicien assumé, sur scène, ayant travaillé pour arriver à construire son langage musical. Cette reconnaissance de la valeur de son travail est essentielle dans la démarche de reconstruction nécessaire à un individu effectuant une peine de privation de liberté.

## **PRATIQUER LA MUSIQUE EN PRISON, C'EST EXPÉRIMENTER DE NOUVEAUX LEVIERS PROPICES À LA RÉINSERTION**

En détention, la voix est institutionnalisée (une demande, un parler...). Or, durant l'activité de pratique musicale, la voix est, cette fois, au service de l'artistique (et avec elle, la respiration, le contrôle de l'inspiration, l'expiration et la décontraction nécessaire au chant, de la maîtrise de soi). Cette voix, individuelle, doit être mise en jeu dans une création collective. De même, une expression sonore véhiculée par une pratique instrumentale (où l'on apprend les liens entre un geste juste et un son juste) permet de rencontrer une nouvelle façon de se positionner sans passer par le verbe, très dépendant des origines sociales des membres du groupe musical. Le vocal interprété est un levier bien différent de la voix parlée, qui peut développer, chez les détenus, une façon nouvelle de se positionner. Au sein du groupe musical, jouer ensemble, c'est apprendre à prendre une pulsation commune, à accorder sa voix à celles des autres. C'est se situer dans un ensemble. Pour cela, il faut apprendre à écouter. Écouter le groupe pour s'y intégrer musicalement est le début d'un travail d'insertion. Mais, allons plus loin : si un détenu guitariste écoute celui qui chante pour pouvoir jouer avec lui, celui qui chante doit prendre conscience qu'il est écouté. Apprendre à être écouté n'est pas chose simple pour certains individus incarcérés, dont les parcours individuels sont jalonnés d'expériences de communication compliquées. Si l'on est écouté, on ne va plus jouer « pour soi », mais avec les autres, on va tenter d'ajuster le son à ce que jouent les autres membres du groupe. Dès lors, au sein du groupe de pratique musicale, le positionnement sonore (vocal ou instrumental), allié à l'écoute (considéré dans ses deux vecteurs : écouter/être écouté), permet l'expérimentation d'instruments de communication nouveaux, qui pourront être réinvestis à l'extérieur de la détention.

Si nous considérons la pratique musicale comme la mise en forme d'une stratégie sonore, elle ne peut être effective que si le groupe la pratiquant respecte les règles de cette stratégie. Ces contraintes, nombreuses, doivent être investies, comprises et mises en pratique par chacun des membres du groupe. Dès lors, les détenus, pour pouvoir jouer ensemble, doivent se soumettre à des règles. Subies souvent sans trop de réticences, elles permettent de « jouer » à la socialisation, sans encourir les conséquences compliquées qu'entraîneraient leurs transgressions.

Enfin, n'oublions pas que l'accès à la musique est limité en prison. L'activité de pratique artistique permet donc au détenu d'explorer des univers sonores qui peuvent s'éloigner de ceux dont il a accès par le biais de la radio, la télévision ou à la médiathèque. Lorsqu'il est considéré comme un laboratoire d'expérimentations sonores, l'atelier permet au détenu de redevenir acteur de la musique, et de découvrir des œuvres et des pratiques extérieures à son champ culturel.

## CONCLUSIONS

Considérée comme une échappatoire aux conditions contraignantes du milieu carcéral, la pratique musicale fait prendre conscience au détenu desdites contraintes. Ce dernier peut donc être en pleine compréhension de la position qu'il occupe dans l'institution. Cet accès au plaisir et le changement de lieu durant l'activité permettent de vivre un moment différent. En passant du statut de détenu au statut de musicien, l'individu pratiquant la musique peut avoir des points de vue différents sur les faits constituant son quotidien : il est perçu aussi bien par le personnel que par les autres détenus de façon différente. Il occupe une fonction spécifique, il a un rôle. Ainsi, la pratique musicale en milieu carcéral est une voie de socialisation pour les détenus. Les ateliers de pratique musicale demandent au détenu d'agir (écouter, jouer). Ce dernier peut se positionner sans mettre en péril sa situation (il n'est pas jugé une fois de plus, il ne va pas au « mitard » pour une fausse note !). Ces expériences de socialisation peuvent donc être vécues sans retenue. En outre, le détenu se socialise en comparant ce qu'il est à ce que sont les autres d'une part et, d'autre part, est placé au cœur d'une dynamique positive lui permettant de faire des projets d'avenir différents, en ayant sa place dans la société globale.

Jouer de la musique, c'est maîtriser un geste, affiner le travail de sa voix, être à l'écoute des autres membres du groupe. C'est retrouver son corps, renforcer ses compétences motrices et physiques.

Jouer de la musique, c'est respecter des règles, commencer par quelques notes et progresser peu à peu. C'est s'impliquer et retrouver le sens du travail à accomplir nécessairement pour arriver à prendre du plaisir. Cette notion de travail est reliée à de l'émotion et non à une relation pécuniaire ou perçue comme socialement subie.

Jouer de la musique en groupe, c'est accepter les règles du groupe : les différences culturelles, les horaires choisis, les morceaux retenus d'un commun accord. C'est vivre un moment avec et pour le groupe et non plus comme un plaisir personnel.

Ainsi, pratiquer la musique en prison, c'est préparer sa sortie par l'expérience de l'expression collective et la compréhension d'un positionnement culturel. Mais n'oublions pas que jouer de la musique, c'est aussi se faire plaisir. Une notion rarement associée au milieu carcéral mais qui est inhérente à tous groupes humains. S'il y a parfois des tensions, il y a aussi des rires, du plaisir, du bonheur, de la fierté. Les ateliers de pratique musicale permettent de vivre une diversité d'émotions, donnant la possibilité à chacun de continuer à se construire.

## RÉFÉRENCES

Andrieu, Michaël, « La pratique musicale en milieu carcéral : des conflits de socialisation », *Musique, enjeu sociaux et défis méthodologiques – perspectives comparées Québec, France, Cuba*, éd. Anne Robineau et Marcel Fournier, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 105-117.

Andrieu, Michaël, « Réalités musicales en prison – D'un panorama général à l'analyse d'une activité », *Prisons sous tensions*, éd. Georges Benguigui, Fabrice Guilbaud, Guillaume Malochet, Paris, Champ social, 2011, p. 307-327

Andrieu, Michaël. *De la musique derrière les barreaux*. Paris, L'Harmattan, 2005.

Combessie, Philippe. *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte, 2018.

Escal, Françoise. *Espaces sociaux, espaces musicaux*, Paris, Payot, 1979.

Lassus, Pierre-Marie, *Le Jeu d'orchestre. Recherche-action en art dans les lieux de privation de liberté*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2015.

Siganos, Florine. *L'Action culturelle en prison. Pour une redéfinition du sens de la peine*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Ministère de la Justice, « Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire », 2020, <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-chiffres-clefs-10041> consulté le 30 novembre 2020

Rostaing, Corinne, *La Relation carcérale*, Paris, Puf, 1997.